

Programme EuroMed Justice

Séminaire sur les « Exécution : modalités, autorités d'exécution et exécution des jugements » (Rabat, du 18 au 21 juillet 2005)

Déclaration finale

1. Le séminaire régional sur l'exécution : modalités, autorités d'exécution et exécution des jugements, troisième séminaire développé sous le thème 1 "Initiation et formation à la coopération et l'entraide judiciaire internationale en matière pénale" du Programme EuroMed Justice financé par les fonds MEDA, qui s'inscrit dans la politique euro-méditerranéenne de l'UE, s'est déroulé à Rabat du 18 au 21 juillet avec la participation des membres des délégations des Partenaires méditerranéens (Algérie, Autorité palestinienne, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Tunisie et Turquie) et des Etats Membres de l'Union européenne (Portugal, Belgique, Italie et Espagne). Par ailleurs, le séminaire a bénéficié de la participation de représentants de l'Institution EULEC, du Bureau des Nations Unies pour les drogues et les crimes et la mission des Nations Unies au Kosovo. Les participants (*) sont d'avis que :

Conformément :

1. aux principes directeurs du Programme EuroMed Justice consignés dans le document cadre adopté lors de la réunion de Valencia en 2002, c'est-à-dire :
 - a. le renforcement de la coopération entre Partenaires euro-méditerranéens dans le domaine de la justice ;
 - b. l'encouragement d'un échange de connaissances, d'expériences et bonnes pratiques ;
 - c. la création des mécanismes permettant la mise en pratique de cette coopération, notamment à travers le développement d'un réseau euro-méditerranéen de coopération judiciaire ;
2. aux conclusions opérationnelles de la conférence d'ouverture du Programme EuroMed Justice tenue à Bruxelles le 20 décembre 2004 ;
3. aux conclusions opérationnelles de la première réunion préparatoire du thème 1 du programme tenue à Lisbonne les 31 mars et 1^{er} avril 2005 ;

et constatent que ce séminaire leur a permis :

- (a) de se familiariser avec les différentes réalités concernant l'exécution des jugements et les actes judiciaires dans chaque partenaire méditerranéen et de l'UE ainsi qu'au niveau international et européen, et d'approfondir dans les modalités d'exécution et les mesures de contrainte ;
- (b) de mieux connaître les autorités d'exécution ainsi que les différentes conventions internationales et instruments pour faciliter l'entraide judiciaire dans ce domaine;

- (c) de favoriser un échange sur les pratiques et expériences, et établir des contacts entre les participants afin de promouvoir la coopération entre les différentes institutions représentées dans le domaine de la justice.

Les participants prennent note de la diffusion de cette déclaration auprès des Directions générales concernées de la Commission européenne, des États membres de l'Union européenne et des Partenaires méditerranéens.

Lue et approuvée par tous les Participants au séminaire.

Rabat, le 21 juillet 2005

(*) Voir liste en annexe